

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de VOUGY régulièrement convoqué le seize mars deux mil vingt-six par Madame Catherine DESSEIGNE, maire de VOUGY.

Etaient présents : Catherine DESSEIGNE David BOUSSAND, Rodolphe SOUCHON, Rosalie SIMON, Hervé BONNEL, Raymond VITURAT, Christophe BOUSSAND Emmanuelle DANIERE, Alain COUTAUDIER, Odile DEVEAUX, Nicolas DESVERNOIS, Christelle VERGNAUD, Emilie DUPIN, Elisabeth VALENCE Eliot PROVOT.

Absents excusés : Sophie GOUTTENOIRE (pouvoir à Christelle VERGNAUD) Florent DELABROUSSE (pouvoir à Emmanuelle DANIERE), Aurélie CHAMBRON (pouvoir à Nicolas DESVERNOIS), Albin COELHO (pouvoir à Raymond VITURAT).

Secrétaire de séance : Rosalie SIMON.

Le quorum est atteint.

Madame le Maire remercie les membres du conseil présent malgré les fortes chaleurs.

Mme Rosalie SIMON est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus du 28 mai 2026 et du 11 juin 2026.

Catherine DESSEIGNE rapporte les décisions qu'elle a prises depuis le dernier conseil :

OBJET du devis	MONTANT TTC	ENTREPRISE
Remplacement éclairage crèche	900,00 €	ERELEC
Expertise toit, terrasse salle des fêtes	860,00 €	M EXPERTISES ET CONSEILS
Réparation camion benne	2 921,87 €	SOGEMO
Abonnement portable bâtiment technique	12,00 €	TSA
Climatisation local VDI Mairie	2 776,16 €	DESBENOIT
DECISIONS		
Virement de crédit du compte 60632 au compte 673 : 300€ (remboursement de locations de salles annulées)		
Non exercice droit de préemption parcelle AM n°28 3825m ² , Rue du Morlandet		

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ COMMISSION TRAVAUX - PATRIMOINE - VOIRIE : Adjoint responsable : David BOUSSAND

- David BOUSSAND explique que le camion benne Sprinter est en panne de démarreur. Le coût de réparation sera pris en charge par le garage, le démarreur étant sous garantie. Ce véhicule a fait l'objet de nombreuses réparations depuis 2021 (environ 8000 €) et son remplacement devra être envisagé à court ou moyen terme.

- L'expert mandaté pour faire un état des lieux de l'état du toit terrasse de la salle des fêtes viendra sur place le 6 juillet. Cet expert indépendant devra déterminer si l'isolant est humide ou pas et pourra nous faire des recommandations sur le type de travaux à engager : réfection complète ou légère, remobilisation de la décennale de l'entreprise ayant réalisé les travaux ?

- Rénovation énergétique de l'école : les réunions de chantier ont débuté la semaine dernière. Une modification du choix de l'isolant (en rouleau au lieu de soufflé) a été validé afin de faciliter d'éventuelles interventions futures au niveau des plafonds. Une économie de 300 € environ sera réalisée.

David confirme que le planning prévu devrait bien être tenu par les entreprises qui pour certaines se sont engagées à intervenir en août.

- Canicule : la fête de l'école publique a été reportée à jeudi prochain, après concertation entre la mairie, la directrice de l'école et les membres du sou des écoles.

Au niveau de l'école, la directrice a communiqué auprès des parents qui souhaitent garder leur enfant à la maison à cause de la chaleur. Dès le début de la canicule, des ventilateurs ont été installés dans les classes et à la cantine. Les enseignants ont aussi la possibilité de déplacer leur classe à la salle des fêtes, la salle des associations ou encore la salle du conseil municipal.

- SOGRAP : Catherine DESSEIGNE, Hervé BONNEL et David BOUSSAND ont rencontré Thibault GAUBOUR, directeur de la SOGRAP, venu présenter le contrat qui lie SOGRAP et la commune de VOUGY, propriétaire de terrain sur la zone d'extraction de gravières.

Il est en effet prévu que la commune récupère l'usage d'un terrain dont elle est propriétaire. Cependant, la SOGRAP doit effectuer des démarches administratives pour arrêter l'exploitation et réaliser une étude sur le coût d'entretien du terrain restitué à la commune, ce qui peut prendre plusieurs mois. M. GAUBOUR a insisté sur le fait que SOGRAP souhaite continuer à s'investir sur ce terrain qui est une vitrine pour l'entreprise du point de vue écologique.

M. GAUBOUR propose de venir en conseil municipal donner des explications sur ce dossier et organisera une visite du site.

- Le système de rafraichissement de la mairie est tombé en panne et n'a été réparé que vers midi. Il est préconisé de ne pas modifier les plages horaires du rafraichissement en période d'été, cela n'engendrant pas d'économie.

➤ **COMMISSION ENFANCE, EDUCATION ET SOLIDARITÉ : adjointe responsable : Rosalie SIMON**

- La commission a travaillé sur le projet de conseil municipal des enfants. Cette réflexion a fait suite à une visite avec le CME de Pouilly sous Charlieu, du moulin de Beauvernay à St Nizier sous Charlieu, qui a permis de voir évoluer 11 enfants élus.

La commission a fixé à 15 le nombre d'enfants de CE2, CM1 et CM2 qui seront élus membres du CME pour une période de 2 ans. Les professeurs seront impliqués. Le rythme des réunions a également été décidé, le calendrier restant à peaufiner. Une délibération devra être prise fin août afin que ce conseil municipal enfants soit installé pour le 11 novembre et qu'il puisse participer à la commémoration organisée par la FNACA. Un budget de fonctionnement devra être défini par le conseil municipal.

Rosalie SIMON indique que Guillaume DESCAVES, élu à St Nizier sous Charlieu, propose de venir échanger avec le conseil sur le conseil municipal des enfants.

- Christelle VERGNAUD et Rosalie SIMON ont assisté à l'assemblée générale de la MFR du Roseil. La directrice, Mme VIAL, a indiqué que les finances de l'établissement, autrefois mises à mal, sont aujourd'hui équilibrées, la MFR s'autofinancant. Ainsi, d'importants investissements ont pu être réalisés (remplacement d'une chaudière, achat de tableaux blancs interactifs, etc....).

Les élèves semblent très investis et la directrice souhaite les associer aux actions municipales. La classe de 3^{ème} défense pourrait par exemple tutorer le futur conseil municipal des enfants.

➤ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, ANIMATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : adjoint responsable : Rodolphe SOUCHON**

- Rodolphe SOUCHON et Rosalie SIMON ont participé à la fête de l'école La Source et ont remis les cadeaux de départ aux élèves de CM2. La même démarche sera faite jeudi prochain auprès des élèves de l'école publique.

-

- La commune a été sollicitée pour mettre à disposition de la future section féminine de foot du club de Villers, le stade de foot des Chambons. 3 entraînements

par semaine sont prévus. Les élus ont estimé à 1000 € le coût de la participation aux frais de fonctionnement qui sera demandé à Villers.

➤ **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : adjoint responsable : Hervé BONNEL**

Hervé BONNEL indique qu'un permis de construire et 6 déclarations préalables ont été autorisés ce mois.

DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

N° 40/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Mme le Maire explique qu'à la suite de la promotion interne de Didier FAYET sur le grade d'agent de maîtrise territoriale, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la commune ainsi :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale au 1^{er} juillet 2026
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2026.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du CST,

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne établie le 1^{er} juin 2026,

DECIDE, à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire,
- de fixer ainsi le tableau des effectifs de la commune :

FILIERE	GRADE	CAT.	TYPE	QUOTITE (h)	EFFECTIFS ACTUELS	EFFECTIFS PREVUS
Administrative	Attaché territorial principal	A	TC	35h	1	1
	Rédacteur territorial	C	TC	35h	1	1
Technique	Agent de maîtrise principal	C	TC	35h	1	1
	Agent de maîtrise	C	TC	35h	0	1 au 1/7/2026
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	TNC	17h30	1	1

	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C C	TC	35h	1	0 au 1/9/2026
	Adjoint technique	C	TNC	35h00	2	2
	ATSEM ppal de 1 ^{ère} classe	C	TC	35h	1	1
Scolaire	Adjoint technique	C	TNC	30h30		1
			TNC	20h30		1
			TNC	20h00		1
			TNC	18h30		1

SIEL - AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

N° 41/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Madame le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que « nom de l'adhérent » adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que « nom de l'adhérent » participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de « nom de l'adhérent »,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et

d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SPIC ROC 42® DU SIEL
N° 42/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Madame le Maire présente au conseil municipal les modifications proposées par le SIEL à la convention d'adhésion au SPIC ROC42.

- Suppression des opérations de maintenance préventive du réseau de passerelles (vérification tous les deux ans) ;
- Modification du régime des données pour permettre à l'Adhérent d'autoriser le SIEL TE à visualiser et à exploiter la donnée générée par certains de ces Objets, en lien avec les compétences exercées par le Syndicat ;
- Modification des modalités de dénonciation de la Convention.
-

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au SPIC ROC42 et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT
SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026-2027 - CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 43/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de prestataires pour la fourniture en liaison chaude de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Seule l'entreprise alTERREnative a déposé une offre, l'entreprise HSBC n'a pas souhaité répondre.

L'entreprise alTERREnative fait une offre à 3.79 € HT soit 4.00 € TTC au lieu de 3.69 € HT soit 3.89 € TTC cette année. Madame le Maire souligne que les critères techniques proposés par alTERREnative sont de qualité en proposant notamment du pain issu de la boulangerie de Vougy.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise alTERREnative pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026 -2027, au prix de 3.79 € HT soit 4 € TTC le repas et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

N° 44/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle a été informée par Mme Catherine ZAPPA, conseillère régionale, que la région AURA allait mettre en place un nouveau dispositif de financement de travaux qui concernera notamment les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Aussi, elle propose au conseil municipal de délibérer afin de solliciter auprès de la région AURA une subvention pour le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école qui, elle le rappelle, s'élèvent à 231 112.94 € HT auxquels il faut ajouter les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 37 997.50 € HT soit un total de 269 110.44 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la région AURA pour les travaux de rénovation thermique de l'école publique.

REVALORISATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

N° 45/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prix du repas servi au restaurant scolaire coûtait jusque-là à la commune 3.69 € HT. et passera à 3.79 € H.T à la rentrée 2026.

Le repas est depuis septembre 2025 facturé aux familles au prix de 4.35 €.

Pour tenir compte de l'augmentation du prix du repas, le Maire propose au conseil municipal une éventuelle revalorisation du prix facturé aux familles dès la rentrée prochaine.

Il rappelle également que par délibération du 6 mars 2023, le conseil municipal a décidé de facturer le prix du repas 1 € plus cher aux élèves dont les familles non domiciliées à Vougy ne peuvent justifier d'un rattachement fiscal à la commune de Vougy.

Ainsi, compte tenu de tous ces éléments et après débat et délibération, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 4.45 € pour les familles domiciliées à Vougy ou dont 1 parents au moins est fiscalement rattaché à Vougy, et ce à partir du 1^{er} septembre 2026.

Dans les autres cas (enfants domiciliés hors-Vougy et parents sans attache fiscale à Vougy), le prix du repas est fixé à 5.45 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

Si un enfant se présentait à la cantine sans y avoir été préalablement inscrit via le portail Internet dédié, le prix du repas sera alors facturé 5.80 € pour les enfants domiciliés à Vougy ou dont 1 parent au moins est fiscalement rattaché à Vougy et à 6.80 € pour les enfants non domiciliés à Vougy et sans attache fiscale à Vougy.

- décide à l'unanimité de maintenir le tarif d'accueil des enfants ayant un panier repas à 1.60 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Charlieu Belmont Communauté nous ayant informés qu'elle participait déjà pour les communes de son territoire au financement de ce plan, la délibération n'a plus lieu d'être.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part de la demande des secrétaires de fermer au public les jeudi après-midi afin de pouvoir se consacrer à des dossiers demandant beaucoup d'attention. Un avis favorable a été émis en réunion maire/adjoints. L'avis du conseil municipal est sollicité. Christelle VERGNAUD intervient et indique que même si elle peut comprendre cette demande, qu'elle y est défavorable, afin de préserver le service public. Les 2 secrétaires doivent pouvoir s'organiser pour assurer l'accueil physique et téléphonique.

Elle explique que si une décision favorable à cette demande était prise par le conseil municipal, elle renverrait toute personne qui s'en plaindrait vers les élus ayant voté favorablement. Sophie GOUTTENOIRE, dont Christelle VERGNAUD détient le pouvoir, est également contre cette demande. David BOUSSAND estime que le service public ne s'évalue pas en termes de quantité, mais en termes de qualité. Après quelques échanges, une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

- Catherine DESSEIGNE précise que le prochain conseil municipal aura lieu fin août.

- Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'idée évoquée en réunion maire adjoints d'organiser un pique-nique avec les élus et le personnel communal, le but étant de faire connaissance.

Cela pourra aussi être l'occasion de visiter les bâtiments communaux que beaucoup d'élus ne connaissent pas.

- Catherine DESSEIGNE propose aussi de créer une commission sur l'organisation des services municipaux, avec pour but de faire un état des lieux et essayer d'apporter des évolutions si besoin. Rodolphe SOUCHON est à l'initiative de cette proposition. Nicolas DESVERNOIS est volontaire pour intégrer cette commission.

- Catherine DESSEIGNE indique que le député Antoine VERMOREL-MARQUES viendra en mairie de VOUGY le jeudi 9 juillet à 14h pour rencontrer les élus.

- Rosalie SIMON explique que le règlement d'attribution des subventions aux associations ayant été abrogé, il convient d'établir de nouvelles règles. Eliot PROVOT, Emmanuelle DANIERE, Odile DEVEAUX et Rosalie SIMON travailleront sur ce sujet.

-

- David BOUSSAND indique que les réunions de chantier pour les travaux de l'école se dérouleront les mercredis à 10h sur place. La première a eu lieu le mercredi 5 juin.

-

Madame le Maire clôt la séance à 22h20.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE
Le Maire, Catherine DESSEIGNE

Rosalie SIMON, secrétaire